



Avance sur héritage dans un cas particulier

Par **mishka**, le **18/09/2010** à **16:08**

Bonjour,
je suis handicapée ,sans emplois,mon père vient de mourir et ma mère a l,usufruit sur la totalité de l'héritage,j'ai de gros problème financier et 2 enfants a charge puy je obtenir quelque chose sur mon héritage pour pourvoir a mes besoins vitaux?

Par **mimi493**, le **18/09/2010** à **16:32**

Il est possible, dans certains cas, de faire convertir l'usufruit en capital et le nu-proprétaire paye ce capital à l'usufruitier et récupère la pleine propriété.
De quoi est constitué la succession de votre père ?

Par **amajuris**, le **18/09/2010** à **18:09**

bjr,
à la suite du décès de votre père et comme héritier réservataire vous êtes nu-proprétaire d'une partie de la succession.
il vous faut trouver un accord avec votre mère selon de quoi est constitué la succession.
cdt